



DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 / 488

**CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE
MITEL MIVOICE 5000
Titulaire SUDELPHONE**

LA MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil municipal N°2020/022 en date du 03 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que la commune a acquis une installation téléphonique MITEL type MIVOICE 5000 ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité du service public et notamment une réponse téléphonique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'assistance et la maintenance de l'installation téléphonique afin d'assurer le bon fonctionnement des services ;

Considérant, au surplus, que le montant des prestations composant ce marché est inférieur à 40 000 euros HT.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : de signer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société SUDELPHONE ayant son siège social 40 rue Constant Coquelin, 94400 Vitry sur Seine.

ARTICLE 2 : Précise que le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026. Il sera ensuite reconduit par période d'un an par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

ARTICLE 3 : Dit que le présent marché est conclu pour un montant annuel de 5 644.03 € HT soit 6 772.83 € TTC.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Eaubonne, le 12 DEC. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 12/12/2025
Publiée le : 12/12/2025
Exécutoire le : 12/12/2025
Délai de recours : 2 mois à dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

Karima BENTOUT

DGA Ressources

Arnaud AGNONA

Directeur DAGAJ

Lylian SÉNÉCHAL

Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,


Marie-José BEAULANDE

